

PHOTO

BULLETIN D'INSCRIPTION
année scolaire 2021/2022
page 1 et 2 à compléter et à retourner à l'API
si possible AVANT LE 20 juillet 2021
 pour faciliter l'organisation générale des cours



API
 ASSOCIATION POUR
 LA PROMOTION
 de l'Italien

Mr Mme Nom et prénom

Adresse.....

@ (en majuscule) :

..... Date de naissance :

❖ **Comment avez-vous eu connaissance de nos cours et activités**

Lieu public Dauphiné libéré Publicité Paru Vendu Site Internet Facebook Autre

❖ **Avez-vous déjà suivi des cours avec l'A.p.I.** oui non Si oui, lequel et quand ?

HORAIRES DES COURS D'ITALIEN (30 cours de 1h30) - cocher votre choix

CHAMBERY : Maison des Associations (MDA) : 67, rue St François de Sales

N1 Débutant	<input type="checkbox"/> jeudi 15h45	<input type="checkbox"/> mercredi 18h30	N4 Perfectionnement	<input type="checkbox"/> vendredi 15h45	<input type="checkbox"/> lundi 18h30
N2 Faux Débutant	<input type="checkbox"/> mardi 10h30	<input type="checkbox"/> mercredi 18h30	N4/5 Pré-avancé	<input type="checkbox"/> vendredi 14h	-
N2/3 Elementaire	<input type="checkbox"/> lundi 15h45	<input type="checkbox"/> jeudi 18h30	N5 Avancé	<input type="checkbox"/> mardi 15h45	<input type="checkbox"/> mardi 18h30
N3 Intermédiaire	<input type="checkbox"/> lundi 14h	<input type="checkbox"/> jeudi 18h30	N5+ Conversation	<input type="checkbox"/> mardi 14h	-
N3/4 pré-perfectionnement	<input type="checkbox"/> jeudi 14h	-			

AIX-LES-BAINS : Maison des Associations (MDA) : 25 Bd des Anglais

N1 Débutant	<input type="checkbox"/> vendredi 14h	<input type="checkbox"/> lundi 18h30	N3/4 pré-perfectionnement	<input type="checkbox"/> vendredi 15h45	-
N2 Faux Débutant	-	<input type="checkbox"/> mercredi 18h30	N4 Perfectionnement	<input type="checkbox"/> lundi 14h	-
N2/3 Elementaire	-	<input type="checkbox"/> lundi 18h30	N5 Avancé	<input type="checkbox"/> vendredi 14h	-
N3 Intermédiaire	<input type="checkbox"/> lundi 15h45	-			

CRAN GEVRIER : Ecole primaire du Vernav : 24 avenue Germain Perréard

N1 Débutant <input type="checkbox"/> vendredi 18h30	N2 Faux Débutant <input type="checkbox"/> jeudi 18h30	N3 Intermédiaire <input type="checkbox"/> mercredi 18h30
N2/3 Elémentaire <input type="checkbox"/> lundi 18h30		N4 Perfectionnement <input type="checkbox"/> mardi 18h30

HORAIRES DES CYCLES DE CONVERSATION (9 cours de 1h) - cocher votre choix

	Niveau N2&N3	Niveau N3&N4	Niveau N4&N5
CHAMBERY : MDA, 67 rue St François de Sales	<input type="checkbox"/> lundi 17h30	<input type="checkbox"/> jeudi 18h	<input type="checkbox"/> jeudi 14h
AIX-LES-BAINS : MDA, 25 Bd des Anglais	<input type="checkbox"/> jeudi 16h	<input type="checkbox"/> jeudi 17h	<input type="checkbox"/> jeudi 18h
CRAN GEVRIER : CGA, 21 rue du Vernay	<input type="checkbox"/> lundi 18h30	<input type="checkbox"/> lundi 19h30	<input type="checkbox"/> lundi 19h (***) 15 cours

LA GRAMMAIRE AUTREMENT à Chambéry !!! (6 séances de 1h30) Niveaux : N2, N2/3, N3 le mardi à 9h

Session du 9/11/2021 au 14/12/2021 souhaite une session en 2022 souhaite une session niveau 4 ou +

COURS d'italien uniquement EN VISIO CONFERENCE (30 cours de 1h30)

lundi 10h30 niveau N2 et N3 souhaite un cours en soirée

Règlement :

Carte d'adhésion **obligatoire** API 2021/2022 un chèque de **12 €** (chèque seul à part)

Cours d'italien un chèque de **270 €** ou trois chèques de **90 €** ou Financement CPF (*)
 (*) Renseignements disponibles au secrétariat API aux horaires de permanences)

Cycle CONVERSATION un chèque de **70 €** un chèque de **120 €** (***) uniquement CC 15 cours Cran Gevier

LA GRAMMAIRE AUTREMENT Session unique **70 €**

Fait à le **Signature**



ATTESTATION

Droit d'utilisation de l'image

Année 2021/2022

Je soussigné,

autorise l'A.p.I. - Association pour la Promotion de l'Italien- à utiliser mon image à des fins exclusives de communication sur tout support existant (articles de presse, Internet, cédérom, ouvrages spécialisés, ...)

Conformément à la loi Informatique et Libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant.

En cas de refus, merci de nous le signaler exclusivement par courrier.

Pour faire valoir ce que de droit.

Fait à , le

Signature

ATTESTATION

REGLEMENT INTERIEUR

Je soussigné(e) Mme/Mr déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur des cours proposés par l'Association pour la Promotion de l'Italien (page 3 du présent document, que je conserve).

Fait à , le

Signature :

(précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé »)



REGLEMENT INTERIEUR API

(page 3 à conserver)

Ce règlement s'applique à toutes les personnes participant à un ou plusieurs cours proposés par l'Association pour la Promotion de l'Italien, à l'intérieur des locaux mis à disposition par celle-ci.

ARTICLE 1 : Inscriptions, cotisations et règlement

INSCRIPTIONS :

Il est demandé un dossier constitué de :

- **une photo d'identité**,
- **la fiche d'inscription**, complétée, datée et signée,
- **l'attestation pour l'utilisation de l'image** sur Internet ou sur tout support visuel de communication,
- **l'approbation du présent règlement intérieur** approuvé, daté et signé,
- **le ou les chèques** correspondant aux activités sélectionnées (voir règlement ci-après)

Pour valider votre inscription le dossier doit être COMPLET.

COTISATIONS :

Le montant des cotisations est fixé par le Conseil d'Administration à la fin de chaque année scolaire.

REGLEMENT : (tous les chèques sont à établir à l'ordre de l'API)

Au moment de l'inscription sont demandés :

- un chèque de **12 €** pour la **Carte d'adhésion annuelle API obligatoire**
- le(s) chèque(s) d'un montant total de **270 €** pour l'inscription aux **cours d'italien**
- un chèque de **70 €** pour l'inscription au **cycle de cours de Conversation**
- un chèque de **120 €** pour l'inscription aux **15 cours de Conversation** uniquement à Cran Gevrier
- un chèque de **70 €** pour l'inscription au **cours LA GRAMMAIRE AUTREMENT**
- **si vous choisissez un financement par votre CPF contacter immédiatement le secrétariat**

Pour le règlement des cours d'italien, **une facilité de paiement** est possible avec **3 chèques de 90 €**.

NB : Les premiers encaissements auront lieu à l'inscription ou au plus tard le 31/10. Pour les personnes qui ont choisi d'échelonner leur règlement les chèques restants seront encaissés le 1^{er} janvier 2022 et le 1^{er} avril 2022.

ARTICLE 2 : Présence et absence

Pour une progression satisfaisante la ponctualité et l'assiduité aux cours sont de rigueur. Dans la mesure du possible, toute absence devra être signalée au secrétariat de l'A.p.I. auprès de Madame Policastro au plus tôt par le moyen de votre choix : téléphone ou mail.

Le secrétariat est ouvert au public les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 14h à 17h.

Pour garantir le bon déroulement des cours, la présence de personnes autres que celles participant aux activités n'est pas autorisée. Les personnes qui accompagnent les participants doivent patienter en dehors de la salle de cours.

ARTICLE 3 : Périodes de fonctionnement et remboursement

Le fonctionnement global de l'A.p.I. est organisé sur l'année scolaire. Un calendrier des cours sera remis aux participants en début d'année scolaire avec la précision des cas particuliers, si besoin.

L'inscription à nos cours prend forme **d'engagement annuel** et il ne pourra donc être effectué **aucun remboursement en cours d'année**, excepté en cas d'absence prolongée pour des raisons de santé (**autre que Covid**). Un éventuel remboursement pourra intervenir sur présentation d'un certificat médical mais **tout trimestre commencé sera dû**. L'adhésion annuelle (12€) reste acquise à l'association.

Toute demande de remboursement reste exceptionnelle et doit être faite par courrier afin d'être étudiée par le bureau du Conseil d'Administration.

En cas de confinement dû à une pandémie les cours passeront automatiquement à distance avec tous les moyens techniques à disposition et aucun remboursement ne sera effectué.

ARTICLE 4 : Perte et vol

L'Association pour la Promotion de l'Italien décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol (vêtements, objets précieux, argent ...)

ARTICLE 5 : Utilisation des lieux de cours ou activités

Il est demandé à chacun de respecter les horaires de cours et de ne pas prolonger les débats au-delà. Le respect de la tenue des salles est de rigueur et ne seront pas admis la consommation de nourriture, ni de boissons, sans autorisation du secrétariat (fête ou événement festif avec l'accord de l'enseignant).

